



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation  
Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière  
- Section Départementale des Landes -

Maison des syndicats 97 Place de la Caserne Bosquet  
BP 217 - 40004 Mont de Marsan cedex -  
Tél. : 05 58 46 23 23 / 06 52 66 61 83  
- Fax : 05 58 06 46 58 -  
Email : [fnecfp.fo40@free.fr](mailto:fnecfp.fo40@free.fr)

LANDES

Marc GUYON  
Secrétaire Fédéral départemental  
de la FNEC FP-FO 40

Capbreton, le 27 avril 2020

Aux

responsables départementaux  
de la FCPE des Landes  
3 Allée de la Solidarité,  
40000 Mont-de-Marsan

**Objet :** réouverture des établissements scolaires  
à partir du 11 mai 2020

Mesdames, messieurs,

Ce courrier de notre fédération syndicale départementale FO de l'enseignement au lendemain de la publication d'un avis du Conseil scientifique daté du 20 avril-20h00 (*En intégralité [ici](#)*). Cet avis n'a été rendu public par les autorités que le 25 avril (Cf. "Journal du Dimanche" du 26 avril 2020).

Et on comprend pourquoi : « (...) *En l'état actuel des connaissances au plan épidémique, le risque de formes graves est faible dans cette population. Le risque de contagiosité individuelle chez les jeunes enfants est incertain, mais paraît faible. A l'inverse, le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, la Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.* (...) » (*En gras et souligné par nous*)

La FNEC FP- FO 40 rappelle que le Conseil scientifique, mis en place le 11 mars dernier par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, à la demande du Président de la République, est présidé par le Professeur Jean François Delfraissy et est composé de 10 autres experts venant de champs disciplinaires complémentaires.

Depuis le début de la crise sanitaire, ce Comité d'experts donne donc un éclairage scientifique et réactif sur des questions précises et concrètes relatives à la gestion de la crise sanitaire liée au Coronavirus, avec l'objectif de limiter au maximum la propagation du virus. Il émet depuis le 12 mars des recommandations régulières au Président de la République et au 1<sup>er</sup> Ministre.

S'en suit un nouvel avis du C.S. daté du 24 avril 2020, qui a pour titre : « **Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19** » (*En intégralité [ici](#)*)

Dans cet avis, le conseil scientifique, qui avait donc recommandé au gouvernement le 20 avril de fermer les écoles jusque septembre (*comme en Italie, en Espagne, au Portugal, au Québec...*), écrit : « (...) *le Conseil scientifique a pris acte de la décision politique de réouverture prudente et progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai prenant en compte les enjeux sanitaires, mais aussi sociétaux et économiques.*

A la lecture des recommandations du Conseil scientifique pour limiter au maximum la contamination lors de la réouverture des établissements scolaires, force est de constater que nombre d'entre-elles, si elles ne sont pas impossibles sur le papier, relèvent de l'exploit, voire du irréalisable sur le terrain, tant dans les cours des écoles et des établissements du secondaire que dans les classes et en-dehors des locaux scolaires. (Transports scolaires par exemple)

En ce qui concerne FORCE OUVRIERE, c'est une évidence : pour le Président de la République et son 1<sup>er</sup> Ministre, l'économie a prévalu sur la santé des enfants, des adolescents, des personnels de l'Education Nationale et des collectivités territoriales, des parents d'élèves et au-delà de toute la population.

L'objectif visé avant tout par cette « *décision politique* », passant outre l'avis du C.S., est de faire garder les enfants des salariés afin que ceux-ci retournent en nombre au travail, souvent au risque de leur santé, de celle de leurs proches et au-delà.

La FNEC FP-FO des Landes rappelle l'avis adopté par le Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel de l'Education Nationale du 3 avril dernier :

*« Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque »*

***Le CHSCTM demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. »***

« *Dépistage généralisé* » signifie tous les élèves, tous les personnels de l'Education Nationale et des collectivités locales, et pas uniquement les enfants et les adultes ayant des symptômes. De cela, à cette date, il n'en est pas question pour le Président de la République et son gouvernement.

Or, pour FORCE OUVRIERE, cette mesure est essentielle pour protéger au mieux, sachant que les jeunes, notamment les enfants, sont réputés fréquemment asymptomatiques.

La FNEC FP-FO 40 souligne par ailleurs que dans la lettre FCPE / Syndicats de Lycéens / Fédérations syndicales de l'Enseignement du 17 avril 2020 au Ministre de l'E.N., il n'a pas été possible malheureusement de faire référence, à notre demande, à cet avis du CHSCTM du 3 avril. Ceci explique la non-signature de notre organisation syndicale à cette lettre commune.

La FNEC FP-FO a pris ses responsabilités en lançant le 19 avril dernier une pétition nationale. Cette pétition avance plusieurs exigences :

- **Le dépistage systématique de tous les personnels et des élèves ;**
- **La mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux, tests quotidiens...).**

A ce jour, elle a recueilli plus de 49 500 signatures. (Vous pouvez la lire [ici](#) )

Départementalement, un communiqué intersyndical des fédérations de l'Enseignement FO / CGT des Landes avec un appel à signer une pétition départementale (*même orientation*

que la pétition nationale de FO) a été publié le vendredi 24 avril. La pétition a recueilli à cette heure 217 signatures. (Pour lire l'appel intersyndical départemental FO / CGT, [ici](#))

La FNEC FP-FO des Landes vient d'adresser ce matin un courrier à l'IA-DASEN des Landes lui faisant des demandes précises pour une reprise des cours en présentiel, dans les classes, avec un niveau de sécurité et de protection sanitaires maximal pour les élèves et les adultes travaillant dans les établissements scolaires landais.

Sachez que notre fédération syndicale, suivant les réponses reçues ou en cas de non réponse, se réserve le droit d'enclencher une procédure d'alerte telle que prévue par l'article 5-7 (faisant référence à l'article 5-5) du décret 82-453 modifié, estimant alors comme un motif raisonnable de penser que la santé et la vie des enseignants sont menacées par des décisions de reprise des classes le 11 mai prochain.

La FNEC FP-FO des Landes rappelle également que, faute de réponse satisfaisante ou de non-réponse aux demandes de protection et de sécurité sanitaires, les enseignants des écoles, des collèges, des Lycées et des Lycées Professionnels du département pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait.

En dernier recours, la Fédération Nationale de l'Enseignement FO a déposé auprès du Ministre de l'Education Nationale un préavis de grève nationale courant jusqu'au 30 mai.

Au nom de la FNEC FP-FO des Landes, je vous prie de croire, Mesdames et messieurs, parents d'élèves de la FCPE des Landes à l'assurance de notre souci d'un Service Public d'enseignement de qualité et assurant à ses acteurs et utilisateurs la sécurité et la protection sanitaires maximales à laquelle ils ont droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, possibly 'J. L.' or similar, written in a cursive style.

**NB** : la FNEC FP-FO des Landes est disponible pour tout échange en audio ou visio-réunion.